**Proposition de textes**

**① Joachim Jeremias, *Le Baptême des enfants dans les quatre premiers siècles,* Le Puy ; Lyon, 1967, p. 57-58**

« Pour s’en tenir aux témoignages principaux, le Baptême est bain de purification, il est traversée (1Co 10, 1s ; 1P 3, 19-21), salut (Ac 2, 40 ; 16, 30 ; Ep 2, 5. 8 ; 1P 3, 20 s.), passage sous un autre règne (Col 1, 13) ; il est mort et résurrection avec le Christ (selon Rm 6, 3 qui est aussi pré-paulinien : Rm 6, 1-11 ; Col 2, 12. 20 ; 3, 1 ; Ep 2, 5s.), il est communication de l’Esprit (Ac 1, 5 ; 2, 38 ; 9, 17 ; 11, 16 ; 19, 5s. ; 1Co 12, 13 ; 2Co 1, 22), il est nouvelle création (2Co 5, 17 ; Ga 6, 15), renaissance (Jn 3, 5 ; Tt 3, 5 ; 1P 1, 3. 23 ; 2, 2), impression du sceau eschatologique (2Co 1, 22 ; Ep 1, 13 ; 4, 30 cf. Ez 9, 4. 6), il est incorporation au Corps du Christ (1Co 12, 13), il rend membre et citoyen du peuple de Dieu (Ep 2, 12s. 19) et, comme « circoncision chrétienne », il fait entrer dans l’Alliance de Dieu (Col 2, 11), il met en possession de l’héritage (Ga 3, 29 ; Tt 3, 7 ; 1P 1, 4) et de la vie (Col 3, 3s.) ; il est acte de justice divine par laquelle nous viennent justification (1Co 6, 11) et adoption (Ga 3, 26 cf. Rm 8, 15 ; Ga 4, 6), il est sanctification (1Co 6, 11), illumination (He 6, 4 ; 10, 32) et revêtement de l’habit nouveau, c’est-à-dire du Christ (Ga 3, 27 cf. Col 2, 11) »

② **Bénédiction de l’eau baptismale (Rituel du BPE n°132)**

Dieu, dont la puissance invisible

accomplit des merveilles par les sacrements,

tu as voulu, au cours des temps, que l’eau ta créature, révèle ce que serait la grâce du baptême.

Dès les commencements du monde, c’est ton Esprit qui planait sur les eaux,

pour qu’elles reçoivent en germe la force de sanctifier.

Par les flots du déluge, tu annonçais le baptême qui fait renaître,

puisque l’eau y préfigurait à la fois la fin de tout péché et le début de toute justice.

Aux enfants d’Abraham, Tu as fait passer la mer Rouge à pied sec,

Pour que le peuple d’Israël, libéré de la servitude, Préfigure le peuple des baptisés.

Ton Fils bien-aimé, baptisé par Jean dans les eaux du Jourdain,

consacré par l’onction de ton Esprit, suspendu au bois de la croix,

laissa couler de son côté ouvert du sang et de l’eau ;

et quand il fut ressuscité, il dit à ses disciples : « Allez, enseignez toutes les nations,

et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Maintenant, Seigneur notre Dieu, regarde avec amour ton Eglise

et fais jaillir en elle la source du baptême.

Que cette eau reçoive de l’Esprit Saint la grâce de ton Fils unique,

afin que l’homme, créé à ta ressemblance et lavé par le baptême

des souillures qui déforment cette image, puisse renaître de l’eau et de l’Esprit

pour la vie nouvelle d’enfant de Dieu.

Nous t’en prions, Seigneur notre Dieu : Par la grâce de ton Fils,

que vienne sur cette eau la puissance de l’Esprit Saint,

afin que tout homme qui sera baptisé, enseveli dans la mort avec le Christ,

ressuscite avec le Christ pour la vie, car il est vivant pour les siècles des siècles.

Amen !

③ **Catéchisme de l’Eglise Catholique n°1**

« Dieu, infiniment Parfait et Bienheureux en Lui-même, dans un dessein de pure bonté, a librement créé l’homme pour le faire participer à sa vie bienheureuse. C’est pourquoi, de tout temps et en tout lieu, Il se fait proche de l’homme. Il l’appelle, l’aide à Le chercher, à Le connaître et à L’aimer de toutes ses forces. Il convoque tous les hommes que le péché a dispersés dans l’unité de sa famille, l’Église. Pour ce faire, Il a envoyé son Fils comme Rédempteur et Sauveur lorsque les temps furent accomplis. En Lui et par Lui, Il appelle les hommes à devenir, dans l’Esprit Saint, ses enfants d’adoption, et donc les héritiers de sa vie bienheureuse. »

**④ Inscription du Pape Sixte III (432 à 440) qui figure sur le pourtour intérieur du Baptistère de la Basilique Saint Jean de Latran à Rome**:

Ici naît pour le ciel un peuple de race divine

Engendré par l’esprit fécondateur de ces eaux.

Plonge-toi, pécheur qui veux être pur, dans les flots sacrés:

Celui qui dans les flots entre vieux est rendu à une vie nouvelle.

Entre ceux qui renaissent, aucune différence.

Un seul baptême, un seul esprit, une seule foi. Ils sont Un

Les enfants qu’elle a conçus de l’Esprit divin comme une progéniture virginale

l’Eglise Mère les fait naître ici des sources du baptême.

Toi qui veux être sans tache, purifies-toi sous l’eau qui se déverse,

accablé que tu es de ton propre péché ou du péché originel.

Ici jaillit la fontaine de vie qui peut laver la terre entière,

elle qui dans la plaie du Christ prend sa source.

Attends le royaume des cieux, toi qui, dans cette source, es né une nouvelle fois:

cette vie-là n’adopte pas celui qui ne naît qu’une fois.

Que personne ne se décourage devant le nombre et la gravité de ses péchés:

régénéré par ces eaux, il fera un croyant.

**⑤ Prière d’exorcisme et de délivrance**

Père tout puissant, tu as envoyé ton Fils unique dans le monde pour délivrer l’homme, esclave du péché, et lui rendre la liberté propre à tes fils ; tu sais que cet enfant, comme chacun de nous, sera tenté par les mensonges de ce monde et devra résister à Satan ;

Nous t’en prions humblement :

Par la passion de ton Fils et sa résurrection, arrache-le au pouvoir des ténèbres ; donne-lui la force du Christ, et garde-le tout au long de sa vie.

Par Jésus le Christ, notre Seigneur.

**⑥ Onction avec le Saint-Chrême**

N., tu es maintenant baptisé : le Dieu tout puissant, Père de Jésus, le Christ, notre Seigneur, t’a libéré du péché et t’a fait renaître de l’eau et de l’Esprit Saint.

Désormais tu fais partie de son peuple, tu es membre du corps du Christ (et tu participes à sa dignité de prêtre, de prophète et de roi).

Dieu te marque de l’huile du salut afin que tu demeures dans le Christ pour la vie éternelle.

**⑦ Remise du vêtement blanc**

N., tu es une création nouvelle dans le Christ : tu as revêtu le Christ ; ce vêtement blanc en est le signe. Que tes parents et amis t’aident par leur parole et leur exemple, à garder intacte la dignité des fils de Dieu pour la vie éternelle.

**⑧ Remise du cierge allumé**

C’est à vous, parents, parrain et marraine, que cette lumière est confiée. Veillez à l’entretenir :

Que N., illuminé par le Christ, avance dans la vie en enfant de lumière et demeure fidèle à la foi de son baptême. Ainsi quand le Seigneur viendra, N. pourra aller à sa rencontre dans son Royaume.

**⑨ Extraits des Notes doctrinales et pastorales du Rituel du Baptême des Petits enfants**

**L’initiation chrétienne**

**1.** Par les sacrements de l'initiation chrétienne, les hommes, délivrés de la puissance des ténèbres, morts avec le Christ, ensevelis avec lui et ressuscités avec lui, reçoivent l'Esprit d'adoption des fils et célèbrent avec tout le peuple de Dieu le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur.

**2.** **Par le baptême, en effet, les hommes deviennent un seul corps dans le Christ pour former le peuple de Dieu**. Ils reçoivent le pardon de tous leurs péchés et, arrachés à la puissance des ténèbres, ils passent de la condition humaine dans laquelle ils naissent comme fils d'Adam à l'état de grâce et d'adoption des fils de Dieu : leur naissance de l'eau et de l'Esprit Saint fait d'eux une création nouvelle ; ils sont appelés fils de Dieu, et ils le sont réellement.

Dans la confirmation, marqués par le don de l'Esprit, ils sont plus pleinement configurés au Seigneur et remplis de l'Esprit Saint pour être capables de rendre témoignage devant tous et d'amener le plus tôt possible le Corps du Christ à sa plénitude.

Enfin, en participant à l'assemblée eucharistique, ils mangent la chair et boivent le sang du Fils de l'homme pour avoir en eux la vie éternelle et manifester l'unité du peuple de Dieu ; en s'offrant eux-mêmes avec le Christ, ils prennent part au sacrifice universel, qui est l' offrande à Dieu par le Christ, souverain prêtre, de toute l'humanité rachetée ; et ils obtiennent que, par une effusion plus abondante du Saint-Esprit, tout le genre humain parvienne à l'unité de la famille de Dieu.

**C'est ainsi que les trois sacrements de l'initiation chrétienne conduisent ensemble à leur pleine stature les fidèles qui exercent, dans l'Eglise et dans le monde, la mission de tout le peuple chrétien**.

**3.** Le baptême, porte de la vie et du Royaume, est le premier sacrement de la Loi nouvelle : le Christ l'a proposé à tous pour qu'ils aient la vie éternelle ; **il l'a confié à son Eglise**, en même temps que l’Evangile, lorsqu’il a ordonné à ses Apôtres : « Allez donc ! De routes les nations faites des disciples, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.» […]

**4.** En outre, **le baptême est le sacrement qui incorpore les hommes à l'Eglise** en les intégrant à la construction pour devenir une demeure de Dieu dans l'Esprit, une nation sainte et un sacerdoce royal. II est le lien sacramentel d'unité existant entre tous ceux qui en ont été marqués. […]

**Fonctions et ministères**

**7.** **C’est au Peuple de Dieu, c’est-à-dire l’Église qui transmet et nourrit la foi reçue des Apôtres, que revient en premier lieu le soin de préparer au Baptême et de former les chrétiens**. C’est par le ministère de l’Église que les adultes sont appelés à l’Évangile par l’Esprit Saint, et c’est par la foi de l’Église que les enfants sont baptisés et éduqués.

Il est donc très important que, dès la préparation au baptême, des catéchistes et d’autres laïcs collaborent avec les prêtres et les diacres. Il faut en outre que, dans la célébration du Baptême, le peuple de Dieu, représenté non seulement par les parrains, les parents et les proches, mais encore, autant qu’il est possible, par des amis, des familiers, des voisins et quelques membres au moins de l’Eglise locale, joue un rôle actif. Ainsi se manifestera la foi de la communauté et s’exprimera la joie commune avec laquelle les nouveaux baptisés sont reçus dans l’Eglise.

**8.** Selon une très ancienne coutume de l’Église, on n’admet pas au baptême un adulte sans parrain, pris dans la communauté chrétienne. Ce parrain aura à aider le catéchumène, au moins dans l’ultime préparation au sacrement, et, après le baptême, il contribuera à sa persévérance dans la foi et dans la vie chrétienne.

Chaque petit enfant, pour son baptême, doit aussi avoir un parrain. Sa présence élargit dans un sens spirituel la famille du futur baptisé et signifie le rôle maternel de l’Église. Il pourra, en certains cas, aider les parents afin que l’enfant parvienne un jour à professer la foi et à l’exprimer dans sa vie.

**9.** Au moins dans les derniers rites du catéchuménat et dans la célébration du baptême, le parrain intervient, soit pour attester la foi de l’adulte qui va être baptisé, soit pour professer, en même temps que les parents, la foi de l’Église dans laquelle le petit enfant est baptisé.

**10.** Aussi les pasteurs veilleront-ils à ce que le parrain, choisi par le catéchumène adulte ou par la famille de l’enfant, réponde aux conditions suivantes :

1. Avoir été désigné par le baptisand, ou ses parents, ou celui qui tient leur place, ou à défaut de ceux-ci, par le curé ou le ministre du sacrement ; être apte à remplir cette fonction et avoir l’intention de le faire ;

2. Être assez mûr pour remplir cette fonction, ce qui est présumé s’il a 16 ans accomplis, à moins que l’évêque diocésain n’ait fixé un autre âge, ou que le curé ou le ministre n’estime devoir admettre une exception pour un juste motif ;

3. Avoir reçu lui-même les trois sacrements de l’initiation : Baptême, Confirmation et Eucharistie, et avoir une vie conforme à la foi et à la fonction à assumer ;

4. Ne pas être le père ou la mère du baptisant ;

5. En outre, il faut qu’il y ait soit un parrain ou une marraine seulement, soit à la fois un parrain et une marraine ;

6. Le parrain (ou la marraine) doit appartenir à l’Église catholique et ne pas être écarté par le droit de la fonction de parrain. Quand les parents en manifestent le désir et quand il y a déjà un parrain (ou une marraine) catholique, on peut admettre, comme témoin chrétien du baptême, un chrétien n’appartenant pas à la communauté catholique, s’il professe la foi au Christ. En ce qui concerne les Orientaux séparés, on se reportera à la discipline spéciale pour les Églises d’Orient.

**11.** Les ministres ordinaires du baptême sont l’évêque, le prêtre et le diacre. En toute célébration de ce sacrement, ils se souviendront que leur action s’accomplit dans l’Église, au nom du Christ et par la puissance de l’Esprit Saint. Ils mettront donc toute leur conscience à servir la parole de Dieu et à célébrer le sacrement. Ils seront également en garde contre tout ce que les fidèles pourraient juger à bon droit être une discrimination entre les personnes. Sauf en cas de nécessité, ils ne conféreront pas le baptême en dehors de leur propre territoire, même à ceux qui dépendent d’eux.

**12.** Les **évêques** sont les premiers dispensateurs des mystères de Dieu : ils sont les organisateurs de toute la vie liturgique dans l’Église qui leur est confiée ; il leur appartient donc de régler la célébration du baptême où est donnée la participation au sacerdoce royal du Christ. Aussi n’omettront-ils pas de célébrer eux-mêmes le baptême, surtout à la veillée pascale. C’est à eux particulièrement que sont confiés le baptême des adultes et le soin d’y préparer les catéchumènes.

**13.** Les **pasteurs** ont à apporter leur collaboration à l’évêque pour préparer au baptême et baptiser les adultes qui leur ont été confiés, à moins que l’évêque n’ait prévu une organisation différente. Il leur appartient également, avec l’aide de catéchistes et d’autres laïcs compétents, de mettre en place une pastorale apte à préparer et à aider les parents et les parrains des petits enfants qui seront baptisés. Enfin c’est à eux qu’il revient de conférer le baptême à ces petits enfants.

**14.** Les **autres prêtres** et les **diacres,** du fait qu’ils sont au service de l’évêque et collaborent avec les curés, préparent au baptême et le confèrent à la demande de l’évêque ou du curé, ou avec leur accord.

**15.** Le célébrant peut se faire aider par d’autres prêtres ou des diacres, ainsi que par des laïcs pour les fonctions qui leur reviennent, comme cela est prévu pour les différentes parties du rite, surtout s’il y a beaucoup de personnes à baptiser.

**Le Baptême des petits enfants**

**38.** (RR 3) Pour la vérité du sacrement, il faut donc que, par la suite, les enfants soient élevés dans cette foi dans laquelle ils ont été baptisés : le sacrement reçu sera le fondement de leur éducation chrétienne. La formation chrétienne, qui leur est due en justice, n’a pas d’autre objectif que de les amener à apprendre peu à peu quel est le dessein de Dieu dans le Christ, de sorte que, finalement, ils puissent ratifier eux-mêmes la foi dans laquelle ils ont été baptisés.

**Ministères et fonctions**

**39**. Le peuple de Dieu, c'est-à-dire l’Eglise représentée par la communauté locale, a un grand rôle à jouer dans le Baptême des petits enfants comme dans celui des adultes.

L’enfant, avant comme après la célébration de son baptême, a le droit de recevoir de la communauté aide et affection. Dans la célébration même, la communauté, outre ce qui a déjà été dit dans les notes générales au n. 7, exerce sa fonction lorsque, après la profession de foi des parents et des parrains, elle professe elle-même la foi en même temps que le célébrant. Ainsi apparaît-il que la foi dans laquelle sont baptisés les petits enfants n’est pas le trésor de leur famille seulement, mais vraiment celui de l’Église du Christ.

**40.** (RR 5) L’ordre même de la création demande que, dans le baptême des petits enfants, le ministère et la fonction des parents aient plus d’importance que la fonction des parrains :

1. Avant la célébration, les parents, guidés par leur propre foi, ou bien aidés par des amis ou d’autres membres de la communauté, se prépareront à célébrer le baptême en toute connaissance de cause. On mettra à leur disposition les moyens les plus appropriés : livres, brochures, documents catéchétiques destinés aux familles. Le curé s’efforcera de les visiter, par lui-même ou par d’autres ; si possible, il réunira plusieurs familles et les préparera ensemble à la célébration prochaine par des entretiens pastoraux et une prière commune ;

2. Il est important que les parents soient présents à la célébration dans laquelle leur enfant va renaître de l’eau et de l’Esprit Saint ;

3. Les parents du petit enfant ont à exercer le rôle qui leur est propre dans la célébration du baptême. Ils écoutent les monitions du célébrant et font la prière avec l’assemblée des fidèles ; en outre, ils exercent un vrai ministère lorsque :

a) ils demandent publiquement que leur enfant soit baptisé ;

b) ils tracent sur son front le signe de la croix après le célébrant ;

c) ils renoncent à Satan et ils professent la foi ;

d) ils tiennent leur enfant sur les fonts baptismaux (c’est d’abord le rôle de la mère) ;

e) ils portent le cierge de l’enfant ;

f) enfin, ils reçoivent une bénédiction qui leur est spécialement destinée.

4. Si l’un d’eux, par exemple parce qu’il n’est pas catholique, ne peut faire la profession de foi, il peut garder le silence. On lui demande seulement, puisqu’il a présenté son enfant au baptême, de le faire éduquer, ou tout au moins d’accepter qu’il soit éduqué, dans la foi de son baptême ;

5. Après la célébration du baptême, il incombe aux parents, par gratitude envers Dieu et par fidélité à la mission qu’ils ont acceptée, de conduire leur enfant à la connaissance de Dieu dont il est devenu le fils adoptif, et de le préparer à recevoir la confirmation et à participer à l’eucharistie. Pour remplir cette fonction, ils recevront de leur curé l’aide appropriée.

**41.** (RR 6) Pour chaque enfant, on peut admettre un parrain et une marraine. Tous deux sont parfois désignés dans ce rituel, par l’unique mot de « parrains ». Leur rôle est défini au n. 8.

**42.** (RR 7) Outre ce qui a été dit du ministre ordinaire dans les notes générales (nn. 11-15), on notera ce qui suit :

1. C’est aux pasteurs de préparer les familles au baptême des petits enfants et de les aider à accomplir la mission d’éducation qu’elles ont acceptée. C’est à l’évêque de coordonner, dans son diocèse, ces efforts pastoraux auxquels diacres et laïcs prêteront leur concours.

2. En outre, c’est aux pasteurs de faire le nécessaire pour que toute célébration du baptême se fasse avec la dignité voulue et soit aussi adaptée que possible à la situation et aux désirs des familles. Celui qui baptise doit accomplir les rites de façon exacte et religieuse, mais il faut aussi qu’il se montre humain et affable envers tous.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_